

# Rapport Annuel de Performances 2008

Le Rapport Annuel de Performances 2008 est le troisième depuis la mise en œuvre de la LOLF. Les pratiques sont stabilisées et permettent désormais des comparaisons.

Deux rappels :

- Pour chaque mission, les objectifs dévolus à chaque programme sont déclinés en indicateurs de performances dotés d'une valeur cible pour l'année et d'une valeur cible à terme.
- Les emplois budgétaires n'existent plus au sens de 1959. Ils ont été remplacés par des plafonds d'emplois déclinés par programmes et soumis au contrôle parlementaire. La loi de règlement budgétaire permet de suivre l'évolution réelle des crédits.

## 1. Indicateurs de performance :

De façon générale, beaucoup d'indicateurs ne sont pas renseignés faute d'outil déjà construit. La plupart des autres reposent sur des instruments de mesure déjà bien connus (taux de réussite, de passage...) : leur évolution est conforme au souhait du législateur.

## 2. Emplois :

Le plafond d'emplois reste souvent secondaire par rapport au plafond de masse salariale. La LOLF incite à rester sous les plafonds et donc à sous-consommer les emplois pourtant budgétés. Cette tendance est renforcée par l'encouragement des services centraux qui « récompensent » financièrement les « efforts de gestion ». Les crédits non mobilisés pour le titre 2 (dépenses de personnel) peuvent ainsi être redirigés vers le hors titre 2, notamment des dépenses de fonctionnement.

Cette tendance a conduit à sous consommer les emplois pour les écoles. Pour accueillir les 15 000 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2008, le ministre avait annoncé la création de 500 emplois de PE portant le plafond à 319 243... In fine, 317 049 ont été utilisés c'est-à-dire 2193 de moins qu'annoncé ! C'est même 52 de moins que consommé l'année précédente qui était déjà marquée par une sous consommation des emplois.

Avec 317 049 emplois consommés on est restés en deçà du nombre d'emplois utilisés en 2005 : pourtant entre les deux rentrées on a accueilli 20 000 élèves supplémentaires.

## 3. Personnes :

La gestion prévisionnelle reste difficile et est soumise à des aléas de gestion ... comme de choix politiques opérés.

Les sorties représentent 14 827 départs d'enseignants du premier degré dont 10 678 à la retraite. C'est 169 de moins que prévu. Au final, on disposait de 62 personnes physiques supplémentaires.

Les sorties comprennent aussi les 2889 listes complémentaires partis en formation à l'IUFM et qui viennent augmenter d'autant le nombre des stagiaires entrés. Pour autant ces LC sont moins nombreuses qu'en 2007, on est 390 postes en dessous des prévisions mais 700 en dessous du réalisé 2007.

Les sorties des enseignants du second degré s'élèvent à 18 445 ETP dont 17 257 départs à la retraite. Elles sont supérieures de 755 ETP à la prévision car on constate un nombre de départs à la retraite plus important que prévu.

Au final, pour les enseignants du second degré ce sont 9452 suppressions d'emplois pour 17 257 départs en retraite : on est déjà au-dessus du un sur deux !

## CAS Pensions :

Ce point particulier a été particulièrement développé dans chaque RAP. Au même moment la Cour des Comptes a publié quelques chiffres dont la presse a fait ses choux gras. On y parlait de 175 à 250 milliards d'euros à déboursier pour les fonctionnaires d'ici 2050.

Il faut rappeler que nos pensions sont inscrites au Grand Livre de la Dette Publique... mais qu'en 2006 la LOLF a instauré le Compte d'Affectation Spéciale des Pensions. Il comptabilise les entrées (retenues pour pensions sur le salaire des actifs) et les sorties : pensions des ayants-droits ou ayants-cause.

Son équilibre est assuré par une contribution de chaque programme en fonction des rémunérations versées. Le taux de contribution est donc fixé, chaque année, pour atteindre l'équilibre. Il était de 51,05% en 2007, est passé à 56,02% en 2008 et va aller augmentant entraînant une charge croissante pour les budgets de programme dans les années qui viennent.

On mesure l'effet sur l'opinion publique : les fonctionnaires coûtent cher et leurs pensions sont élevées. Il faut se souvenir que le prochain rendez-vous pour les retraites a été fixé en 2010.

Devraient y être reprises les questions suivantes :

- caisse ou pas caisse ?
- pension basée sur les six derniers mois ... ou plus ?
- majorations de retraite pour trois enfants et plus
- bonifications familiales et autres
- niveau de pension, de décote etc.

Il convient de faire quelques remarques :

- les pensions coûtent d'autant plus cher que les contributeurs (actifs) sont de moins en moins nombreux ... la faute à qui ? En organisant la réduction drastique du nombre des fonctionnaires, on accroît le déséquilibre.
- Le CAS mis en place en 2006 a commencé au pire moment. Celui où les entrées diminuaient et où le nombre de sorties augmentait de façon importante. Il n'a pas de réserves (à l'inverse par exemple de la CNRACL ou de l'IRCANTEC)

Quelques chiffres :

- programme premier degré : 4,6 Milliards € en 2007, 5,1 en 2008 (+450 M€)
  - programme second degré : 7,3 Milliards € en 2007, 7,9 en 2008 (+713 M€)
- à mettre en regard du volume global de la mission 59 milliards d'euros.